

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 985**24 septembre 2003****SOMMAIRE**

| | | | |
|--|-------|---|-------|
| A.R.H. Limited S.A., Luxembourg | 47237 | Lady Shop Modes, S.à r.l., Luxembourg | 47277 |
| Aesha S.A.H., Luxembourg | 47252 | Laraimo S.A., Luxembourg | 47241 |
| Akita S.A., Luxembourg | 47238 | Latincom S.A.H., Luxembourg | 47279 |
| Alexsys Luxembourg S.A., Luxembourg | 47278 | Latinvest S.A.H., Luxembourg | 47280 |
| Altheys, S.à r.l., Ehlerange | 47264 | Levy Soeurs Succ. Luxembourg, S.à r.l., Esch-sur- Alzette | 47279 |
| Altheys, S.à r.l., Ehlerange | 47265 | Levy Soeurs Succ., S.à r.l., Esch-sur-Alzette | 47279 |
| Aquatechnic, S.à r.l., Foetz | 47252 | Link Capital Holdings S.A., Luxembourg | 47279 |
| Auto-Mobile, S.à r.l., Esch-sur-Alzette | 47274 | Lodi Holding S.A., Luxembourg | 47267 |
| Auto-Motor-Center-Esch S.A., Esch-sur-Alzette | 47266 | LSFUS-KEB Capital Investments, S.à r.l., Luxem- bourg | 47254 |
| Auto-Sud, S.à r.l., Mondercange | 47266 | LSFUS-KEB Capital Investments, S.à r.l., Luxem- bourg | 47255 |
| Baikal S.A.H., Luxembourg | 47251 | Luxor S.A., Luxembourg | 47236 |
| Beverage S.A., Luxembourg | 47273 | Luxor S.A., Luxembourg | 47236 |
| Bien S.A., Luxembourg | 47246 | Luxor S.A., Luxembourg | 47267 |
| Bonni International S.A., Luxembourg | 47242 | Lycoris Enterprises S.A.H., Luxembourg | 47253 |
| Caminco, S.à r.l., Luxembourg | 47238 | Memphis Engineering Corporation S.A., Luxem- bourg | 47237 |
| CEFIN (Holding) S.A., Central Europe Finance (Holding) S.A., Luxembourg | 47266 | Micaze S.A., Luxembourg | 47266 |
| Charlimmo S.A.H., Luxembourg | 47246 | Multimedial S.A., Luxembourg | 47239 |
| Clavius Holding S.A., Luxembourg | 47273 | Musis Participations S.A., Luxembourg | 47253 |
| COFINIM S.A., Compagnie de Financement Im- mobilier S.A., Luxembourg | 47277 | Musis Participations S.A., Luxembourg | 47254 |
| Emolux S.A.H., Luxembourg | 47241 | NapCo, S.à r.l., Luxembourg | 47257 |
| Eurl Hitstorm, S.à r.l., Luxembourg | 47237 | Ottimmo S.A.H., Luxembourg | 47246 |
| Evest Luxembourg S.A., Luxembourg | 47267 | Petrolog Investments S.A., Luxembourg | 47261 |
| Fijaria S.A.H., Luxembourg | 47252 | Prince S.A., Luxembourg | 47278 |
| Finalam S.A., Luxembourg | 47280 | Prince S.A., Luxembourg | 47278 |
| Fixe, Sicav, Luxembourg | 47234 | Procobel S.A., Luxembourg | 47238 |
| Florea Invest S.A., Luxembourg | 47256 | Reval Investissement S.A., Luxembourg | 47251 |
| Florea Invest S.A., Luxembourg | 47257 | Rideaux-Center, S.à r.l., Esch-sur-Alzette | 47234 |
| Goodyear Finance Holding S.A., Colmar-Berg | 47251 | Risla S.A.H., Luxembourg | 47261 |
| Hector Sicav, Luxembourg | 47234 | SD Worx S.A., Luxembourg | 47276 |
| I.P.P. Luxembourg S.A., Luxembourg | 47274 | SD Worx S.A., Luxembourg | 47277 |
| Icos Luxembourg S.A., Luxembourg | 47243 | SEIF - Société Européenne d'Investissement Fi- nancier S.A., Ehlerange | 47239 |
| Immobilière Nevada, S.à r.l., Luxembourg | 47237 | Sinagua S.A.H., Luxembourg | 47274 |
| International Surface Preparation Company, S.à r.l., Luxembourg | 47269 | Siral S.A.H., Luxembourg | 47264 |
| Investa Food A.G., Luxembourg | 47241 | Sixt S.A., Luxembourg | 47278 |
| Jafra Worldwide Holdings (Lux), S.à r.l., Luxem- bourg | 47265 | Société pour l'Investissement en Afrique S.A.H., | |
| Konsbruck's British House S.A., Luxembourg | 47268 | | |

| | | | |
|---|-------|---|-------|
| Luxembourg | 47253 | Verdoso Investments S.A., Luxembourg | 47274 |
| Tamerlan S.A.H., Luxembourg | 47251 | Vervloet, S.à r.l., Luxembourg | 47252 |
| Technology Research Center S.A., Luxembourg .. | 47247 | Wisuk Finance S.A., Luxembourg | 47275 |
| Technology Research Center S.A., Luxembourg .. | 47247 | Wisuk Finance S.A., Luxembourg | 47275 |
| TF Group Holding S.A., Luxembourg | 47247 | World Business Engineering (WBE) S.A., Luxem- | |
| Thieme Asset Management S.A., Luxembourg | 47242 | bourg | 47280 |
| Topfoto Einkaufs- und Verwaltungs-G.m.b.H., Lu- | | | |
| xembourg | 47235 | | |

HECTOR SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 64.397.

Extrait de la résolution du Conseil d'Administration tenu par voie de résolution circulaire le 18 août 2003

Suite à la décision de ce Conseil d'Administration, le siège social de la Société a été transféré du 7, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, au 12, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg avec effet au 18 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2003.

Pour HECTOR SICAV

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Director / Fondé de Pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2003, réf. LSO-AH05201. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052395.3/034/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

FIXE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 28.740.

Extrait de la résolution du Conseil d'Administration tenu par voie de résolution circulaire le 18 août 2003

Suite à la décision de ce Conseil d'Administration, le siège social de la Société a été transféré du 7, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, au 12, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg avec effet au 18 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2003.

Pour FIXE

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Director / Fondé de Pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2003, réf. LSO-AH05193. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052397.3/034/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

RIDEAUX-CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette.

R. C. Luxembourg B 27.057.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG05954, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2003.

Pour la société

Signature

(052399.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

TOPFOTO EINKAUFS- UND VERWALTUNGS-G.m.b.H.,
Gesellschaft mit beschränkter Haftung (in Liquidation).
 Gesellschaftssitz: L-1466 Luxemburg, 2-4, rue Jean Engling.
 H. R. Luxemburg B 19.384.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausenddreie, den ersten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1.- Die Aktiengesellschaft TOPVISION LUXEMBOURG S.A., mit Sitz in L-1466 Luxemburg, 4, rue Jean Engling.

2.- Herr Klaus Nehr Korn, Kaufmann, wohnhaft in Stuttgart, (Deutschland).

Beide hier vertreten durch Herrn Jean-Marie Boden, Wirtschaftsprüfer, beruflich wohnhaft in L-1140 Luxemburg, 47, route d'Arlon, auf Grund von zwei ihm erteilten Vollmachten unter Privatschrift.

Welche Vollmachten vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar ne varietur unterschrieben, bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welche Komparenten, vertreten wie hiervor angegeben, den amtierenden Notar ersuchen folgendes zu beurkunden:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung TOPFOTO EINKAUFS- UND VERWALTUNGS-G.m.b.H, in Liquidation, mit Sitz in L-1466 Luxemburg, 2-4, rue Jean Engling, (R.C.S. Luxemburg Sektion B Nummer 19.384), wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, am 14. Mai 1982, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 184 vom 31. Juli 1982,

und deren Satzungen wurden abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch vorgenannten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, am 14. August 1996, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 611 vom 26. November 1996.

Die Gesellschaft wurde vorzeitig aufgelöst und in Liquidation gesetzt gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 13. Februar 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 896 vom 18. Oktober 2001.

Die Komparenten sub 1) und 2), vertreten wie hiervor erwähnt, sind alleinige Eigentümer aller Anteile der vorgenannten Gesellschaft TOPFOTO EINKAUFS- UND VERWALTUNGS-G.m.b.H., in Liquidation, und ersuchen den amtierenden Notar, die von ihnen in einer ausserordentlichen Generalversammlung einstimmig gefassten Beschlüsse wie folgt zu dokumentieren:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen nach Vorlegung den Bericht des Rechnungsprüfers zu genehmigen.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Bericht des Liquidators zu genehmigen.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen der Geschäftsführung der Gesellschaft volle Entlastung für die Ausübung des Mandates zu erteilen.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen dem Liquidator und dem Rechnungsprüfer Entlast für die Ausübung ihrer jeweiligen Mandate zu erteilen.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Liquidation der Gesellschaft abzuschliessen.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, dass die Bücher und Gesellschaftspapiere der aufgelösten Gesellschaft während mindestens fünf Jahren am Sitz der Gesellschaft TOPVISION LUXEMBOURG S.A., in L-5485 Wormeldange-Haut, 2, Op Tomm, aufbewahrt werden.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt sechshundertfünfzig Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat er zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J.-M. Boden, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 août 2003, vol. 524, fol. 29, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 20. August 2003.

J. Seckler.

(050455.3/231/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2003.

LUXOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 83.041.

L'an deux mille trois, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXOR S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 83.041, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 13 juillet 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 50 du 10 janvier 2002.

L'Assemblée est ouverte à dix heures trente sous la présidence de Madame Laetitia Frisch, employée privée, demeurant à Arlon,

qui désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Christine Astgen, employée privée, demeurant à Athus.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Modification de la date de clôture de l'exercice social.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer l'exercice social de la société qui commencera dorénavant le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

L'année sociale qui commencera le 1^{er} août 2003 sera clôturée le trente et un décembre 2003.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 10 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Frisch, A. Siebenaler, Ch. Astgen, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, vol. 18CS, fol. 30, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2003.

F. Baden.

(052238.3/200/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

LUXOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 83.041.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(052241.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

A.R.H. LIMITED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R. C. Luxembourg B 16.080.

EXTRAIT

Suite à une décision du conseil d'administration le siège social de la Société a été transféré en mars 2002 du 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2003, réf. LSO-AH05365. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052237.3/260/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

MEMPHIS ENGINEERING CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2172 Luxembourg, 29, rue Alphonse München.
R. C. Luxembourg B 59.294.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires
qui a lieu au Luxembourg le 27 juin 2003 à 10.00 heures*

L'Assemblée Générale Extraordinaire autorise le Conseil d'Administration de déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à M. Georgios Travlos

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration qui a lieu au Luxembourg le 27 juin 2003 à 10.00 heures

Suite à l'autorisation obtenue lors de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le même jour à 11.00 heures, le Conseil d'Administration délègue la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à M. Travlos Georgios, Ingénieur Civil, demeurant à Athènes, Grèce.

Il autorise M. Travlos Georgios à engager la société avec sa signature individuelle.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2003, réf. LSO-AG04196. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052243.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

IMMOBILIERE NEVADA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 48.961.

Extrait de la réunion des associés du 15 juillet 2003

Les associés reconduisent le mandat de gérant de Monsieur Pierre Schill pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 28 juillet 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2003, réf. LSO-AG07646. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052350.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

EURL HITSTORM, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 4, rue Neyen.
R. C. Luxembourg B 94.228.

Le siège social a été transféré du 51, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg au 4, rue Neyen, L-2233 Luxembourg.
Luxembourg, le 21 août 2003.

Pour avis sincère et conforme

Pour EURL HITSTORM, S.à r.l.

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04517. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052316.3/537/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

AKITA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1026 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.
R. C. Luxembourg B 40.638.

Procès-Verbal des délibérations du Conseil d'Administration du 14 avril 2003

Sont présents:

Monsieur Yves Barbie en qualité d'administrateur-délégué et Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Jean Marcelli en qualité d'administrateur.

Monsieur Frédéric Nicolet en qualité d'administrateur.

L'an deux mille trois, le 14 avril à Nice, les administrateurs de la société AKITA S.A. se sont réunis en Conseil, au siège social de la société sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Yves Barbie préside la séance. Monsieur Jean Marcelli remplit les fonctions de secrétaire.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Transfert du siège social de la société.

Le Président expose au Conseil les raisons pour lesquelles il convient de transférer le siège social au n° 7 rue d'Amsterdam à L-1026 Luxembourg.

Il rappelle qu'aux termes de l'article trois des statuts, l'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du Conseil d'Administration.

Puis, il offre la parole aux administrateurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de transférer le siège social du n° 23 rue d'Amsterdam, L-1126 Luxembourg, au n° 7 rue d'Amsterdam, L-1026 Luxembourg, à compter du 14 avril 2003.

Le Conseil donne tous pouvoirs à son Président ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Y. Barbie

Président du Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07052. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052245.3/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

PROCOBEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 15.214.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2003

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaeet et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 28 juillet 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2003, réf. LSO-AG07649. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052351.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

CAMINCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 145, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 29.774.

Extrait de la réunion des associés du 27 juin 2003

Les associés reconduisent le mandat de gérant de Monsieur Guy L. Cammermans pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 28 juillet 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2003, réf. LSO-AG07641. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052348.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

MULTIMEDIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 54.899.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 juillet 2003

Le siège social de la société est fixé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

Sont nommés administrateurs de la Société pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en l'année 2005:

- Monsieur Jean Lambert, Maître en Sciences Economiques, demeurant professionnellement à Luxembourg
- Madame Caroline Folmer, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg
- EDIFAC S.A., 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Chacun d'eux accepte lesdites fonctions et déclare qu'il satisfait à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour l'exercice du mandat d'administrateur.

Est nommé Commissaire aux Comptes de la Société TRUSTAUDIT S.A. dont le siège social est situé 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg pour une durée de trois ans qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en l'année 2005.

Extrait sincère et conforme

MULTIMEDIAL S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2003, réf. LSO-AH05355. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052246.3/1022/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

SEIF - SOCIETE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT FINANCIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4385 Ehlerange, Zone d'Activités Régionale d'Ehlerange-Est.
R. C. Luxembourg B 45.000.

L'an deux mille trois, le quatre août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SEIF - SOCIETE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT FINANCIER S.A., ayant son siège social à L-4385 Ehlerange, Zone d'Activités Régionale d'Ehlerange-Est, R.C.S. Luxembourg section B numéro 45.000, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 septembre 1993, publié au Mémorial C numéro 531 du 5 novembre 1993, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 235 du 5 mars 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Sébastien Eck, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thierry Grosjean, maître en droit privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence de EUR 375.000,- (trois cent soixante-quinze mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 750.000,- (sept cent cinquante mille euros) à EUR 1.125.000,- (un million cent vingt-cinq mille euros) par la création et l'émission de 1.500 actions nouvelles, chacune d'une valeur nominale de EUR 250,- (deux cent cinquante euros).

Ces 1.500 actions sont à souscrire et à libérer par l'apport en nature de 1.310 actions représentant 32,75% du capital social de la société anonyme de droit français dénommée RICCOBONO PRESSE INVESTISSEMENT S.A.S., au capital social de EUR 612.000,- ayant son siège social au 5, rue Gustave Doré, F-75017 Paris, immatriculée au Registre de Commerce de Paris sous le n° RCS Paris B 343 859 781 SIRET 00027.

Cet apport est évalué à une valeur totale de EUR 4.906.000,- (quatre millions neuf cent six mille euros) par le rapport du réviseur d'entreprises FIDUCIAIRE EVERARD & KLEIN, ayant son siège social au 83, rue de la Libération, L-5969 Itzig.

L'émission des 1.500 actions nouvelles de la société SEIF - SOCIETE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT FINANCIER S.A., est assortie d'une prime d'émission totale de EUR 4.531.000,-.

2.- Renonciation, pour autant que de besoin, au droit de souscription préférentiel de Madame Brigitte Gayet, concernant l'augmentation de capital par apport en nature susmentionnée.

3.- Souscription à l'augmentation de capital en nature susmentionnée par Monsieur Bernard Riccobono et libération des actions nouvellement créées.

4.- Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

5.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois cent soixante-quinze mille euros (375.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de sept cent cinquante mille euros (750.000,- EUR) à un million cent vingt-cinq mille euros (1.125.000,- EUR), par la création et l'émission de mille cinq cents (1.500) actions nouvelles avec une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune.

Deuxième résolution

Cette augmentation de capital est réalisée par apport en nature de mille trois cent dix (1.310) actions représentant 32,75% du capital social de la société anonyme de droit français dénommée RICCOBONO PRESSE INVESTISSEMENT S.A.S. au capital social de EUR 612.000,- ayant son siège social au 5, rue Gustave Doré à F-75017 Paris (France), immatriculée au Registre de Commerce de Paris sous le n° RCS Paris B 343 859 781 SIRET 00027.

L'émission des mille cinq cents (1.500) actions nouvelles de la société SEIF - SOCIETE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT FINANCIER S.A., est assortie d'une prime d'émission totale de quatre millions cinq cent trente et un mille euros (4.531.000,- EUR).

Cet apport est évalué à une valeur totale de quatre millions neuf cent six mille euros (4.906.000,- EUR).

Les actions nouvellement émises sont attribuées de l'accord de tous les actionnaires à Monsieur Bernard Riccobono, administrateur de sociétés, demeurant à F-30740 Le Cailar, Mas Rabinel, Chemin des Prés (France).

La description de cet apport résulte d'un rapport dressé par le réviseur d'entreprises FIDUCIAIRE EVERARD & KLEIN, S.à r.l. de L-5969 Itzig, 83, rue de la Libération, en date du 31 juillet 2003, et dont la conclusion est libellée comme suit:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Un exemplaire dudit rapport du réviseur d'entreprises, après avoir été signé ne varietur par le notaire et les comparants, restera annexé au présent acte, avec lequel il sera enregistré.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. (alinéa 1^{er}).** Le capital souscrit de la société est fixé à un million cent vingt-cinq mille euros (1.125.000,- EUR), représenté par quatre mille cinq cents (4.500) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille huit cents euros eu égard au fait que la SEIF - SOCIETE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT FINANCIER S.A. détient déjà 57,25% faisant donc ensemble avec les actions apportées, 90% du capital de RICCOBONO PRESSE INVESTISSEMENT S.A.S.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. Winandy, S. Eck, T. Grosjean, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 août 2003, vol. 524, fol. 30, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 août 2003.

J. Seckler.

(050694.3/231/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

LARAIMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1026 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.
R. C. Luxembourg B 88.941.

Procès-Verbal des délibérations du Conseil d'Administration du 14 avril 2003

Sont présents:

Monsieur Jean-Claude Legendre en qualité d'administrateur-délégué et Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Raymond Goebel en qualité d'administrateur-délégué.

Monsieur Patrick Goebel en qualité d'administrateur.

Mademoiselle Johana Bodart, en qualité d'administrateur.

L'an deux mille trois, le 14 avril à Luxembourg, les administrateurs de la société LARAIMO S.A. se sont réunis en Conseil, au siège social de la société sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Jean-Claude Legendre préside la séance. Monsieur Raymond Goebel remplit les fonctions de secrétaire.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Transfert du siège social de la société.

Le Président expose au Conseil les raisons pour lesquelles il convient de transférer le siège social au n° 7 rue d'Amsterdam à L-1026 Luxembourg.

Il rappelle qu'aux termes de l'article trois des statuts, l'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du Conseil d'Administration.

Puis, il offre la parole aux administrateurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de transférer le siège social du n° 23 rue d'Amsterdam, L-1126 Luxembourg, au n° 7 rue d'Amsterdam, L-1026 Luxembourg, à compter du 14 avril 2003.

Le Conseil donne tous pouvoirs à son Président ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

J.-C. Legendre

Président du Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2003, réf. LSO-AF07056. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052248.3/000/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

INVESTA FOOD A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 44.489.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 juillet 2003

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaeet, et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 1^{er} août 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00425. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052339.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

EMOLUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 103, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 68.304.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03543, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2003.

Signature.

(052383.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

BONNI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1026 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.
R. C. Luxembourg B 93.254.

Procès-Verbal des délibérations du Conseil d'Administration du 14 avril 2003

Sont présents:

Monsieur Raymond Goebel en qualité d'administrateur-délégué et Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Patrick Goebel en qualité d'administrateur.

Mademoiselle Johana Bodart, en qualité d'administrateur.

L'an deux mille trois, le 14 avril à Luxembourg, les administrateurs de la société BONNI INTERNATIONAL S.A. se sont réunis en Conseil, au siège social de la société sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Raymond Goebel préside la séance. Mademoiselle Johana Bodart remplit les fonctions de secrétaire.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Transfert du siège social de la société.

Le Président expose au Conseil les raisons pour lesquelles il convient de transférer le siège social au n° 7 rue d'Amsterdam à L-1026 Luxembourg.

Il rappelle qu'aux termes de l'article trois des statuts, l'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par décision du Conseil d'Administration.

Puis, il offre la parole aux administrateurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de transférer le siège social du n° 23 rue d'Amsterdam, L-1126 Luxembourg, au n° 7 rue d'Amsterdam, L-1026 Luxembourg, à compter du 14 avril 2003.

Le Conseil donne tous pouvoirs à son Président ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

R. Goebel

Président du Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2003, réf. LSO-AE04261. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052249.3/000/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

THIEME ASSET MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2180 Luxemburg, 4, rue Jean Monnet.
H. R. Luxemburg B 47.248.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausenddreie, den einunddreissigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg,

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft THIEME ASSET MANAGEMENT S.A., mit Sitz in L-2180 Luxemburg, 4, rue Jean Monnet, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 47.248, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Aktiengesellschaft THIEME ASSET MANAGEMENT S.A. wurde gegründet gemäss notarieller Urkunde vom 31. März 1994 veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 184 vom 10. Mai 1994.

Die Satzung wurde verschiedentlich abgeändert und zum letzten Mal gemäss privatschriftlicher Urkunde vom 7. April 1999, welche im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 778 vom 20. Oktober 1999 veröffentlicht wurde. Die Gesellschaft wurde gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 27. Juni 2003 in Liquidation gesetzt.

Die Versammlung wird um elf Uhr unter dem Vorsitz von Frau Julia Brauckmann, Bankangestellte, wohnhaft in Wincheringen, eröffnet.

Die Vorsitzende beruft zur Sekretärin Frau Maggy Strauss, Privatangestellte, wohnhaft in Garnich.

Die Versammlung wählt einstimmig zur Stimmzählerin Frau Arlette Siebenaler, Privatangestellte, wohnhaft in Junglinster.

Die Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I.- Die Tagesordnung hat folgenden Worlaut:

1) Vorlage des Wirtschaftsprüferberichts zum Bericht des Liquidators.
2) Beschlussfassung über Wirtschaftsprüferbericht zum Bericht des Liquidators mit Entlastung von Wirtschaftsprüfer (commissaire-vérificateur) und Liquidator.

3) Abschluss der Liquidation mit Bestimmung des Ortes, an dem die Gesellschaftsunterlagen während eines Zeitraums von 5 Jahren aufbewahrt werden, sowie desjenigen Ortes, an dem die eventuellen nicht verteilten Liquidationserlöse bis zur endgültigen Verteilung aufbewahrt werden sollen.

II.- Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sind unter Angabe des Namens, Vornamens, des Datums der Vollmachten sowie der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen.

III.- Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist über vorstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

Die Anwesenheitsliste wird durch den Vorsitzenden abgeschlossen und durch den Verwaltungsvorstand gezeichnet.

Sie wird gegenwärtigem Protokoll nebst den darin erwähnten Vollmachten, welche durch die Erschienenen ne varietur paraphiert wurden, beigefügt bleiben, um mit demselben einregistriert zu werden.

Alsdann geht die Versammlung wie folgt zur Tagesordnung über:

Vorlage des Berichts des Wirtschaftsprüfers.

Der Bericht des Wirtschaftsprüfers betreffend die Prüfung der Liquidationskonten und den Bericht des Liquidators wird der Versammlung vorgelegt.

Dieser Bericht sowie die Liquidationskonten werden sodann einstimmig durch die Generalversammlung genehmigt.

Entlastung des Liquidators und des Wirtschaftsprüfers

Die Generalversammlung erteilt sodann dem Liquidator sowie dem Wirtschaftsprüfer (commissaire-vérificateur) einstimmig Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate.

Abschluss der Liquidation

Die Generalversammlung beschliesst einstimmig, die Liquidation abzuschliessen. Die Gesellschaft THIEME ASSET MANAGEMENT ist somit endgültig aufgelöst.

Die Generalversammlung beschliesst, dass alle Gesellschaftsunterlagen für eine Dauer von mindestens fünf Jahren am Gesellschaftssitz der SAL. OPPENHEIMT JR & CIE LUXEMBOURG S.A. in Luxemburg, 4, rue Jean Monnet hinterlegt bleiben.

Da die Liquidationserlöse alle verteilt wurden, ist die Bestimmung eines Ortes, an dem die eventuellen nicht verteilten Liquidationserlöse aufbewahrt werden sollen, hinfällig geworden.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Kanzlei des unterzeichneten Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J. Brauckmann, M. Strauss, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, vol. 18CS, fol. 29, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, der Gesellschaft auf Begehren zum Zweck Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 25. August 2003.

F. Baden.

(052235.3/200/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

ICOS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 95.384.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-deux août.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) LOVETT OVERSEAS S.A., société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par Monsieur Michele Canepa, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 19 août 2003.

2) ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, ici représentée par Madame Lauryane Decuber, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 19 août 2003.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de ICOS LUXEMBOURG S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet la gestion de la trésorerie du Group (cash pooling) avec tous les instruments financiers disponibles (swap, futures,...), toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange ou de toute autre manière de parts sociales et de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'investissement de tous les fonds dérivant de ses activités, l'emploi de ces mêmes fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Art. 3. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à trois cent dix mille euros (310.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des présents statuts dans le Mémorial C, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites, du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois de juin à 11.00 heures et pour la première fois en l'an deux mille quatre.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et peut également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à un ou plusieurs membres du conseil ou à un comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 11. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre de l'an deux mille trois.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour le fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 3 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Souscription et libération

Les sociétés comparantes ont souscrit les actions et les ont libérées intégralement de la manière suivante:

| Actionnaires | Capital souscrit | Capital libéré | Nombre d'actions |
|--|------------------|----------------|------------------|
| 1) ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. prénommée . . . | 30.690,- EUR | 30.690,- EUR | 99 |
| 2) LOVETT OVERSEAS S.A. prénommée. | 310,- EUR | 310,- EUR | 1 |
| Total | 31.000,- EUR | 31.000,- EUR | 100 |

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 1.510,- euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Michele Canepa, employé privé, né à Genova (Italie) le 23 novembre 1972, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

- Madame Nathalie Mager, employée privée, née à F-Longwy, le 2 mai 1966, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

- Monsieur Jean-Marie Di Cino, employé privé, né à L-Dudelange, le 19 mai 1959, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg, sous le numéro B 28 967.

4. L'adresse de la société est fixée à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice de l'an deux mille trois.

6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: M. Canepa, L. Decuber et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 25 août 2003, vol. 467, fol. 11, case 7. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff.(signé): Gloden.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 28 août 2003.

A. Lentz.

(052476.3/221/161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

BIEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 43.591.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 juillet 2003

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaeet, et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 1^{er} août 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00420. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052341.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

OTTIMMO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 53.123.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2003

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaeet et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 1^{er} août 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00416. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052343.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

CHARLIMMO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 53.108.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2003

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaeet et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 1^{er} août 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00412. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052344.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

TECHNOLOGY RESEARCH CENTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 95.062.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 18 août 2003

A l'unanimité, le conseil d'administration décide:

D'appeler les fonds nécessaires à la libération d'une partie du capital souscrit non encore appelé, à hauteur de EUR 14.500,-.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Fait à Luxembourg, le 18 août 2003.

Pour extrait conforme

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2003, réf. LSO-AH05268. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052303.3/751/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

TECHNOLOGY RESEARCH CENTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 95.062.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social

en date du 20 août 2003 à 10.00 heures

L'assemblée a constaté le versement de EUR 14.500,-, suite à l'appel du capital social souscrit et non encore appelé de telle manière que le capital social est libéré et versé jusqu'à concurrence de EUR 30.000,-.

Plus personne ne demandant la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 10.30 heures.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2003, réf. LSO-AH05266. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052305.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

TF GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 67.571.

L'an deux mille trois, le quatre août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de TF GROUP HOLDING S.A., (R.C.S. Luxembourg section B numéro 67.571), ayant son siège social à L-1449 Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 134 du 3 mars 1999,

dont les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises, et en dernier lieu par acte reçu par ledit notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen en date du 29 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 238 du 29 mars 2000.

La séance est ouverte à 14.00 sous la présidence de Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de société, domicilié professionnellement à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Sébastien Gravière, juriste, domicilié professionnellement à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Vincent Rosati, juriste, domicilié professionnellement à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau qu'un million trois cent quarante-quatre mille sept cents (1.344.700) actions ordinaires de type A, et deux cents (200) actions privilégiées de type B, d'une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) chacune, sont dûment représentées à la présente assemblée.

II.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée:

- un million trois cent quarante-quatre mille sept cents (1.344.700) actions ordinaires de type A, et deux cents (200) actions privilégiées de type B, représentant ensemble 72,38% du capital social, soit plus de la moitié du capital social est ainsi représenté,

- chaque catégorie d'actions étant représentée respectivement à hauteur de 72,37% (actions de catégorie A) et 100% (actions de catégorie B), soit plus de la moitié des actions de chacune des catégories.

III.- Que la présente assemblée peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés se déclarant avoir été dûment convoqués par des annonces parues deux fois à huit jours d'intervalle et huit jours avant la date de l'assemblée, au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, ainsi qu'au «Lëtzebuerger Journal» quotidien grand-ducal, conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Une copie desdites publications dans le quotidien luxembourgeois demeureront annexées aux présentes.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

IV.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1.- Suppression de toute référence à une délégation de pouvoir quant à la gestion journalière de la société.

2.- Création de deux catégories d'administrateurs A et B et modification des pouvoirs des administrateurs pour engager la société.

3.- Modification de la fixation du dividende privilégié récupérable attaché aux actions sans droit de vote.

4.- Modification de la date de l'assemblée générale annuelle.

5.- Renouvellement de l'autorisation donnée au conseil d'administration d'augmenter le capital social dans le cadre du capital autorisé.

6.- Refonte des Statuts.

7.- Nomination de deux administrateurs supplémentaires.

8.- Affectation des Administrateurs à leur catégorie.

9.- Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, les actionnaires de catégorie B ayant pris part au vote du point 3 dudit ordre du jour, a pris à l'unanimité des voix présentes ou représentées les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer des statuts toute référence à la délégation de la gestion journalière de la société par le conseil d'administration à un administrateur, directeur, gérant, ou autre agent.

Deuxième résolution

Il est créé deux catégories d'administrateurs A et B, auxquels l'assemblée donnera pouvoir de signature «A» ou pouvoir de signature «B» lors de leur nomination.

La société se trouve désormais engagée par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A et d'un administrateur de la catégorie B.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la fixation du dividende privilégié récupérable attaché aux actions sans droit de vote. Désormais les actions privilégiées de type B sans droit de vote se verront attribuer un dividende de 10% de leur valeur nominale auquel s'ajoutera 20% du bénéfice, à l'exclusion de tout autre dividende.

Quatrième résolution

Désormais l'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 15 mars à 10.00 heures.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de renouveler pour une nouvelle période de cinq ans, à compter de la publication du présent acte au Mémorial C, l'autorisation donnée au conseil d'administration d'augmenter le capital social dans le cadre du capital autorisé.

Sixième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, les statuts ont été modifiés de telle manière qu'ils auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de TF GROUP HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises, ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations, sous réserves des dispositions de l'article 209 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des valeurs mobilières négociables.

La société peut également acquérir, créer, mettre en valeur, et vendre tous brevets, ensemble avec tous droits y rattachés, et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement, développer ces activités et brevets par qui et de quelconque manière que ce soit, participer à la création, le développement et le contrôle de toutes sociétés.

La société peut emprunter de quelque façon que ce soit, émettre des obligations et accorder tous concours, prêts, avances ou garanties aux sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne maintiendra aucun établissement ouvert au public.

En général, la société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 3. Le capital social est fixé à neuf millions deux cent quatre-vingt-dix mille cinq cents euros (EUR 9.290.500,-) divisé en un million huit cent cinquante-sept mille neuf cents (1.857.900) actions ordinaires de type A avec droit de vote et deux cents (200,-) actions privilégiées de type B sans droit de vote d'une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à vingt-six millions et mille euros (EUR 26.001.000,-) divisé en cinq millions deux cent mille (5.200.000) actions ordinaires de type A avec droit de vote et deux cents (200) actions privilégiées de type B sans droit de vote, d'une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) chacune.

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 4 août 2003 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital; et enfin

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée en les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront de la catégorie A ou de la catégorie B. Lors de la nomination d'un administrateur, l'assemblée générale lui donnera pouvoir de signature «A» ou pouvoir de signature «B».

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie A et d'un administrateur de la catégorie B.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier novembre et finit le trente et un octobre de l'année suivante.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 15 mars à 10.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Les actions privilégiées de type B sans droit de vote se verront attribuer un dividende de 10% de leur valeur nominale auquel s'ajoutera 20% du bénéfice, à l'exclusion de tout autre dividende.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Septième résolution

Sont nommées administrateurs de la société:

a) Madame Andrea Dany, employée privée, née le 14 août 1973 à Trèves, (Allemagne), et domiciliée professionnellement à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau;

b) Madame Nicole Thommes, employée privée, née le 28 octobre 1961 à Arlon, (Belgique), et domiciliée professionnellement à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

Leur mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'année 2004.

Huitième résolution

Sont affectés à la catégorie A avec pouvoir de signature correspondant:

a) Monsieur Rudy Cereghetti, expert-comptable, né le 16 novembre 1952 à Muggio, (Suisse), domicilié professionnellement à CH-6904 Lugano, Viale Stefano Franscini 16, (Suisse);

b) Monsieur Sandro Fenyo, administrateur de société, né le 3 décembre 1959 à Lugano, (Suisse), domicilié professionnellement à CH-6904 Lugano, Viale Stefano Franscini 16, (Suisse);

c) Monsieur Enea Foletti, administrateur de société, né le 2 juillet 1948 à Massagno, (Suisse), domicilié professionnellement à CH-6904 Lugano, Viale Stefano Franscini 16, (Suisse).

Sont affectés à la catégorie B avec pouvoir de signature correspondant:

a) Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, né le 2 décembre 1943 à Esch-sur-Alzette, (Luxembourg), et domicilié professionnellement à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau;

b) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg (Luxembourg) et domicilié professionnellement à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau;

c) Madame Andrea Dany, préqualifiée;

d) Madame Nicole Thommes, préqualifiée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cent euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Hoffmann, S. Gravière, V. Rosati, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 août 2003, vol. 524, fol. 31, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 20 août 2003.

J. Seckler.

(050692.3/231/210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

BAIKAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 13.152.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 2003

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaeet et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 1^{er} août 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00410. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052345.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

REVAL INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 49.410.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 16 juin 2003

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaeet et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 1^{er} août 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00406. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052346.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

TAMERLAN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 44.438.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2003

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaeet et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 1^{er} août 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, réf. LSO-AH00403. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052347.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

GOODYEAR FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Colmar-Berg.
R. C. Luxembourg B 24.247.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Statutaire de la société, réunie à Colmar-Berg en date du 17 mai 1994 a adopté par vote spécial la démission de Monsieur Lucien Scheuren de sa fonction d'administrateur-délégué.

Pour extrait conforme

L. Reiler

Director Finance Holding

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2003, réf. LSO-AH04046. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052349.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

VERVLOET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 29.523.

Décision de l'assemblée générale des associés du 25 juin 2003

L'assemblée renouvelle le mandat du gérant, Monsieur Vincent de Broux, pour une période de trois ans venant à échéance à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 31 juillet 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08859. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052352.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

AESHA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 21.828.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2003

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaeet et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 24 juin 2003

Les membres du Conseil d'Administration décident de renommer Monsieur Pierre Schill administrateur-délégué pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 31 juillet 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08857. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052354.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

FIJARIA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 22.474.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2003

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaeet et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 31 juillet 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08814. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052355.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

AQUATECHNIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz.
R. C. Luxembourg B 20.737.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG05915, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2003.

Pour la société

Signature

(052386.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

SOCIETE POUR L'INVESTISSEMENT EN AFRIQUE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 20.288.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 2003

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaeet et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 31 juillet 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08817. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052356.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

LYCORIS ENTREPRISES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 22.207.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 2003

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaeet et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 31 juillet 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08822. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052358.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

MUSIS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 69.475.

L'an deux mille trois, le premier août.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MUSIS PARTICIPATIONS S.A., avec siège social à L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 69.475, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven, en date du 1^{er} avril 1999, publié au Mémorial C numéro 501 du 30 juin 1999 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé en date du 31 janvier 2002, publié au Mémorial C numéro 846 du 4 juin 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Regina Rocha Melanda, employée privée, demeurant à Dudelange,

qui désigne comme secrétaire Madame Anne-Françoise Fous, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique),

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Gaby Trierweiler, employée privée, demeurant à Leudelange.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ajout d'une nouvelle phrase au premier alinéa de l'article 9 des statuts de la société qui aura la teneur suivante:

«Cependant pour toute vente de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, le conseil d'administration doit être mandaté par les actionnaires suivant décision prise en assemblée générale extraordinaire.»

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide d'ajouter une nouvelle phrase au premier alinéa de l'article 9 des statuts de la société et qui aura la teneur suivante:

«Cependant pour toute vente de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, le conseil d'administration doit être mandaté par les actionnaires suivant décision prise en assemblée générale extraordinaire.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ six cents euros (€ 600,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: R. Rocha Melanda, A.-F. Fouss, G. Trierweiler, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 8 août 2003, vol. 427, fol. 45, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 27 août 2003.

A. Weber.

(052244.3/236/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

MUSIS PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.

R. C. Luxembourg B 69.475.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(052247.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

**LSFUS-KEB CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LSF-KEB CAPITAL, S.à r.l.).**

Registered office: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 90.485.

In the year two thousand and three, on the nineteenth day of August.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of his colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depository of the present minute.

There appeared:

LONE STAR FUND IV (U.S.), L.P., established at 717, North Harwood Street, Suite 2200 Dallas, Texas 75201, USA, registered with Delaware Secretary of State, Division of Corporations under the number 3387198, represented by Mr Benjamin D. Velvin III, acting in his capacity as Vice President of LONE STAR MANAGEMENT CO. IV, Ltd., as general partner of LONE STAR PARTNERS IV, L.P., as general partner of LONE STAR FUND IV (U.S.), L.P.,

here represented by Ms Isabelle Lux, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Dallas, on 13th August, 2003.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, representing the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated LSF-KEB CAPITAL, S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of notary Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, dated 18th December, 2002, under the name LSF GSW, S.à r.l., amended by a deed of the same notary, dated 4th August, 2003, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 90.485, has requested the undersigned notary to record that:

I. The sole shareholder representing the entirety of the share capital is represented.

II. The Agenda of the present meeting is the following:

1. Decision to change the name of the Company.

2. Amendment of article 4 of the articles of association.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that it has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the name of the Company. The Company shall henceforth take the name of LSFUS-KEB CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, article 4 of the articles of association will henceforth read, in its English version, as follows:

«**Art. 4.** The Company will have the name of LSFUS-KEB CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l.»

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the year and date first written above.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

This document having been read to the proxyholder of the appearing party, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

LONE STAR FUND IV (U.S.), L.P., établie à 717, North Harwood Street, Suite 2200 Dallas, Texas 75201, USA, enregistrée au Delaware Secretary of State sous le numéro 3387198, Division of Corporations, représentée par M. Benjamin D. Velvin III, dans sa qualité de Vice Président de LONE STAR MANAGEMENT CO. IV, Ltd., en tant que general partner de LONE STAR PARTNERS IV (U.S.), L.P.,

ici représentée par Maître Isabelle Lux, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Dallas, le 13 août 2003.

Ladite procuration, après signature ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF-KEB CAPITAL, S.à r.l. (la Société), organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, constituée selon acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen du 18 décembre 2002 sous la dénomination de LSF GSW, S.à r.l., modifié par un acte du même notaire du 4 août 2003, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 90.485, a requis le notaire soussigné d'acter que:

I. L'associé unique représentant la totalité du capital social est représenté.

II. L'agenda de la présente assemblée est le suivant:

1. Décision de modifier le nom de la Société.

2. Modification de l'article 4 des statuts.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier le nom de la Société. La Société prendra dorénavant le nom de LSFUS-KEB CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, l'article 4 des statuts prendra dorénavant, dans sa version française, la teneur suivante:

«**Art. 4.** La Société prend la dénomination de LSFUS-KEB CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la prédite partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de distorsions entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: I. Lux, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, vol. 18CS, fol. 48, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2003.

A. Schwachtgen.

(052340.3/230/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

**LSFUS-KEB CAPITAL INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LSF-KEB CAPITAL, S.à r.l.)**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 90.485.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1055 du 19 août 2003, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(052342.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

FLOREA INVEST S.A., Société Anonyme,
(anc. FLOREA HOLDING S.A.).
 Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
 R. C. Luxembourg B 29.369.

L'an deux mille trois, le onze août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de FLOREA HOLDING S.A., R.C. Luxembourg B 29.369, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 14 décembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 66 du 16 mars 1989.

Les statuts ont été modifiés par des résolutions prises par une assemblée générale tenue sous seing privé en date du 22 juin 2001, dont un extrait du procès-verbal a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1239 du 27 décembre 2001.

La séance est ouverte à quinze heures quinze sous la présidence de Monsieur Pierre Schill, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trente-cinq mille (35.000) actions sans désignation de valeur nominale constituant l'intégralité du capital social de huit cent soixante-sept mille six cent vingt-sept euros trente-quatre cents (EUR 867.627,34) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les actionnaires représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transformation en société de participations financières et modification de l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de produits et autres droits se rattachant à ces brevets et marques ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.»

2. Modification de la dénomination qui sera FLOREA INVEST S.A.

3. Mise en concordance des statuts.

4. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'objet social de la Société est changé de celui de société holding 29 en celui de société pleinement imposable.

En conséquence l'article 2 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de produits et autres droits se rattachant à ces brevets et marques ou pouvant les compléter.

Deuxième résolution

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.»

La dénomination sociale de la Société est changée de FLOREA HOLDING S.A. en FLOREA INVEST S.A.

En conséquence l'article 1, alinéa 1^{er} des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 1. alinéa 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de FLOREA INVEST S.A.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à quinze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé. P. Schill, F. Stolz-Page, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2003, vol. 140S, fol. 18, case 2.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2003.

A. Schwachtgen.

(052357.3/230/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

**FLOREA INVEST S.A., Société Anonyme,
(anc. FLOREA HOLDING S.A.).**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 29.369.

Statuts coordonnés suivant l'acte N°1021 du 11 août 2003 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(052366.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

NapCo, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 95.385.

STATUTES

In the year two thousand three, on the twenty-fifth of August.

Before Us Maître Alphonse Lentz, notary residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

Has appeared:

MEDVIC, S.à r.l., a company having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered at the Registre de Commerce of Luxembourg under the number 80.085, represented by MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, hereby represented by Mrs Marjolijne Droogleever Fortuyn, employee, with professional address in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, by virtue of a proxy executed on August 12th, 2003.

The prenamed proxy given, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, in the capacity in which he acts, has requested the notary to state as follows the articles of incorporation of an unipersonal limited liability company.

Art. 1. There is hereby established an unipersonal limited liability company which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10th, 1915 referring to commercial companies as amended by the laws of September 18th, 1933 on limited liability companies and December 28th, 1992 on unipersonal limited liability companies, as well as by the present statutes.

Art. 2. The denomination of the company is NapCo, S.à r.l.

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg according to an agreement of the participants.

Art. 4. The object of the company is the management of companies by all measures concerning all transactions relating directly or indirectly to his object or to all similar or connected objects which it may deem useful to the accomplishment of its purposes, acting personally or through any physical or moral persons acting in the name of the company.

The company may furthermore hold participations in any form in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes or securities of any kind as well as the possession, management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial corporation in Luxembourg or abroad and may render them every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The corporation may lend to affiliated companies and borrow in any form with or without any interest and proceed to the issue bonds.

The company may perform any movable, financial, industrial, commercial transactions which are directly or indirectly in connection with his object and gave a commercial establishment open to the public. The company may also carry out any transaction in respect of acquiring, selling, managing real estate.

The company may realise his object directly or indirectly in his own name or for the account of third persons, alone or associated with third parties by performing all transactions in favour of his object or in favour of the object of companies in which she has a participating interest.

Art. 5. The corporation is established for an undetermined period.

Art. 6. The Bankruptcy, insolvency or the failure of one of the participants do not put an end to the company.

Art. 7. The capital of the company is fixed at twelve thousand four hundred Euros (12,400.- EUR) divided into one hundred twenty-four (124) parts with a nominal value of one hundred Euros (100.- EUR) each.

Art. 8. Parts can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfer of parts «inter vivos» to non-participants may only be made with the prior approval of participants representing at least three-quarters of the capital.

For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the law referring to commercial companies.

Art. 9. A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their right they have to refer to the financial statements and to the decisions of the general meeting.

Art. 10. The company is managed by one or more managers (gérants), either members or not, appointed and removed by the sole member or, as the case may be, the members. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager (s) shall be appointed for an unlimited period.

In dealing with third parties, the manager (s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 10 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of members fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and in case of plurality of managers, by the signatures of all members of the board of managers. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 11. The sole participant shall exercise all the powers vested with the general meeting of participants under section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole participant. Any such decision shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting or by written consultation at the instigation of the management. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the participants representing more than fifty percent (50%) of the capital.

Art. 12. The accounting year of the corporation shall begin on January 1st of each year and shall terminate on December 31st, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December 31st, 2003.

Art. 13. After the end of each fiscal year, an inventory of the assets and the liabilities of the company, as well as a balance sheet and a profit and loss account shall be drawn up.

From the annual net profits of the corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be compulsory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched. The balance is at the disposal of the general meeting of participants.

The sole participant or participants upon recommendation of the board of managers may decide to make a distribution of interim dividends. A decision to distribute interim dividends may only be taken on the basis of interim financial statements (balance sheet and profit and loss account) which evidence that the Company has sufficient distributable amounts to fund the distribution.

The amount capable of being distributed by way of an interim distribution shall not exceed the amount of net profits realised since the close of the last business year preceding the distribution (provided the annual financial statements pertaining to that year have been approved), increased by profits carried forward and amounts drawn from available free reserves and reduced by losses carried forward and amounts to be allocated to the legal reserve.

Art. 14. The parties refer to the existing regulations for all matters not mentioned in the present statutes.

Subscription and Payment

The appearing party MEDVIC, S.à r.l., prenamed, declares to subscribe the whole capital.

All the one hundred twenty-four (124) parts have been fully paid up to the amount of one hundred Euros (100.- EUR) per part by a contribution in cash of twelve thousand four hundred Euros (12,400.- EUR).

As a result, the amount of twelve thousand four hundred Euros (12,400.- EUR) is as of now at the disposal of the company as has been certified to the notary executing this deed.

Expenses

The amount of expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately 1,350.- EUR.

Extraordinary general meeting

The above named participant, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions.

1. The address of the Corporation is set at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

2. The following persons are appointed managers (gérants) for an unlimited period:

- Mr Wojciech Napiorkowski, manager, born in Pultusk (Poland) on August 9th, 1960, with professional address in 966 Hungerford Drive, Suite 3B, Rockville MD-20850 (USA).

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., with registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered at the Registre de Commerce of Luxembourg under the number B 9.098.

3. The company will be bound in any circumstances by the joint signature of all managers of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the Notary, the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille trois, le vingt-cinq août.

Par-devant Nous Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société à responsabilité limitée MEDVIC, S.à r.l., société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 80.085, représentée par la société anonyme MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, ici représentée par Madame Marjolijne Droogleever Fortuyn, employée privée, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, en vertu d'une procuration lui conférée le 12 août 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et celles du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société sera NapCo, S.à r.l.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 4. La société a pour objet la gestion d'entreprises par tout moyens, dans toutes opérations pouvant se rapporter directement ou indirectement à son objet ou à tous objets similaires ou connexes qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, que ce soit en son nom propre ou par l'intermédiaire d'une autre personne physique ou morale agissant pour le compte de la société.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter à des sociétés de son groupe ou emprunter sous toutes les formes avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. La faillite, la banqueroute ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 7. Le capital social de la société est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), divisé en cent vingt-quatre (124) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de cent euros (100,- EUR).

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés. Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée que moyennant l'agrément préalable donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayant droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés et révoqués par le seul associé ou le cas échéant par les associés. S'il y a plusieurs gérants qui ont été désignés, ils formeront un comité de gérance. Le ou (les) gérant (s) sont désignés pour une période indéterminée.

A l'égard de tiers, le(s) gérant (s) ont tous les pouvoirs d'agir au nom de la société en toutes circonstances, d'exécuter et d'approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et en respectant les dispositions de l'article 10 des statuts.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou en cas de pluralité de gérants du comité de gérance.

La société est engagée par la seule signature du gérant unique et s'il y a plusieurs gérants par les signatures des membres du comité de gérance. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le comité de gérance aura le pouvoir de déléguer ses pouvoirs à des fins spécifiques à un ou plusieurs fondés de pouvoir. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le comité de gérance fixera les responsabilités et le cas échéant les émoluments, la durée de leur mandat et toutes autres conditions relatives au mandat des fondés de pouvoir. En cas de pluralité de gérant, les décisions du comité de gérance doivent être approuvées par la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 11. L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés, en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant/des gérants seront prises par l'associé unique. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Aucune décision n'est valablement prise aussi longtemps qu'elle n'a pas été adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2003.

Art. 13. Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou les associés, sur recommandation du conseil de gérance, peut (peuvent) décider de distribuer des dividendes intérimaires. La décision de distribuer les dividendes intérimaires pourra être prise uniquement sur base de comptes intérimaires (bilan et compte de profits et pertes) apportant la preuve de l'existence des fonds distribuables suffisants pour financer la distribution.

Le montant distribuable par la voie des dividendes intérimaires n'excèdera pas le montant des bénéfices nets réalisés depuis la fin du dernier exercice précédant la distribution (sous réserve de l'approbation préalable des comptes annuels relatifs à l'exercice social en question), augmenté des bénéfices reportés et prélèvements effectués sur les réserves disponibles et diminués des pertes reportées et sommes devant être allouées à la réserve légale.

Art. 14. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Souscription et Paiement

La société comparante MEDVIC, S.à r.l. prénommée, déclare vouloir souscrire la totalité du capital social.

Les cent vingt-quatre (124) parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de cent euros (100,- EUR) par part sociale, par un apport en liquide de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR).

Le montant de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) est par conséquent à la disposition à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.350,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associée prénommée a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire:

Après avoir vérifié si elle a été régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège de la société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

2. Ont été élus gérants de la société pour une durée illimitée:

- Monsieur Wojciech Napiorkowski, directeur, né à Pultusk (Pologne), le 9 août 1960, demeurant professionnellement à 966 Hungerford Drive, Suite 3B, Rockville MD-20850 (USA).

- La société anonyme MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 9.098.

3. La société sera liée en toutes circonstances par la signature conjointe des gérants de la Société.

Le notaire soussigné, qui comprend l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite au mandataire de la comparante, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Droogleever Fortuyn, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 25 août 2003, vol. 467, fol. 11, case 9. – Reçu 124 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Gloden.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 28 août 2003.

A. Lentz.

(052478.3/221/251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

RISLA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 18.531.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 2003

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaeet et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 31 juillet 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08825. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052360.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

PETROLOG INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 95.386.

STATUTS

L'an deux mille deux trois, le dix-neuf août.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société FT HOLDING 1 S.A., avec siège social à 3rd Floor Geneva, Place Waterfront Drive, P.O. Box 3175, Road Town Tortola (Iles Vierges Britanniques), inscrite au Registre de Commerce sous le numéro 423971, ici représentée par Madame Catherine Messang, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée à Luxembourg, le 18 août 2003.

2) La société FT HOLDING 2 S.A., avec siège social à 3rd Floor Geneva, Place Waterfront Drive, P.O. Box 3175, Road Town Tortola (Iles Vierges Britanniques), inscrite au Registre de Commerce sous le numéro 423946, ici représentée Madame Catherine Messang, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée à Luxembourg, le 18 août 2003.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de PETROLOG INVESTMENTS S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, à des sociétés de son groupe, et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières, industrielles, de représentation ou commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations mobilières et immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet et de son but.

Art. 3. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième jeudi du mois de juin à 10.00 heures et pour la première fois en l'an deux mille quatre.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon une décision définitive et absolue du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par les présents statuts, les délais et quorum imposé par la loi s'appliquent à la convocation et la tenue des assemblées d'actionnaires.

Dans les limites imposées par la loi et les présents statuts, chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée d'actionnaires en indiquant un mandataire par écrit, par télex, télégramme ou courrier.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administrateurs peut déterminer toute autre condition à accomplir par les actionnaires pour prendre part aux assemblées.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement, dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration pourra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision peut être exprimée dans un document ou des copies séparées, établis ou transmis à cet effet et signés par un ou plusieurs administrateurs. Un télex ou une télécopie transmis par un administrateur sera considéré comme un document signé par cet administrateur à ces fins. Une réunion du conseil d'administrateurs peut également être tenue avec des administrateurs qui se trouvent en différents lieux pourvu qu'ils peuvent s'entendre les uns les autres, par exemple par conférence téléphonique.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à un ou plusieurs membres du conseil ou à un comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs) agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 11. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille trois.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour le fonds de réserve légale, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel que prévu à l'article 3 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 3 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Souscription et Libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

| <i>Actionnaires</i> | <i>Capital souscrit</i> | <i>Capital libéré</i> | <i>Nombre d'actions</i> |
|--|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|
| 1) FT HOLDING 1 S.A., prénommée: | 15.500,- | 15.500,- | 50 |
| 2) FT HOLDING 2 S.A., prénommée: | 15.500,- | 15.500,- | 50 |
| Total: | 31.000,- | 31.000,- | 100 |

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de 1.510,- euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Monsieur Stéphane Biver, employée privé, né à Watermael-Boitsfort (Belgique) le 3 août 1968, demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
 - Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, né à Esch-sur-Alzette, le 27 janvier 1964, demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
 - Monsieur Patrick Lorenzato, employé privé, né à Saint-Dié (France), le 13 juillet 1967, demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
 - Monsieur Camille Jean Paulus, consultant, né à Schifflange le 6 décembre 1940, demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
- 3) A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, né à Luxembourg, le 29 mai 1954, demeurant à L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
- 4) L'adresse de la société est fixée à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
- 5) La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice de l'an deux mille trois.
- 6) Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuels, état et demeure, ladite comparante a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Messang, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 19 août 2003, vol. 467, fol. 10, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Gloden.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 28 août 2003.

A. Lentz.

(052480.3/221/176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

SIRAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 30.392.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2003

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaeet et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 31 juillet 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08828. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052361.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

ALTHEYS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.I. ZARE - Bâtiment MGM.
R. C. Luxembourg B 85.860.

L'an deux mille trois, le trente juillet.

Par-devant Maître Roger Arrensдорff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

Benoît Marchal, informaticien, demeurant à F-57655 Boulange, 36bis, rue de Ludelange.

Seul et unique associé de ALTHEYS, S.à r.l., avec siège social à L-7233 Bérelange, 40, Cité Grand-Duc Jean, constituée suivant acte du notaire Paul Bettingen de Niederanven, en date du 27 août 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 761 du 18 mai 2002.

Lequel comparant se réunit en assemblée générale extraordinaire et prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Il décide de transférer le siège de la société de Bérelange à Ehlerange.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède il décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts et lui donne dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Ehlerange (Commune de Sanem).»

Troisième résolution

Il fixe l'adresse de la société à L-4384 Ehlerange, Z.I. ZARE - Bâtiment MGM.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. Marchal, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 11 août 2003, vol. 467, fol. 6, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): P. Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 12 août 2003.

R. Arrensdorff.

(050759.3/218/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

ALTHEYS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.I. ZARE - Bâtiment MGM.

R. C. Luxembourg B 85.860.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R. Arrensdorff.

(050760.3/218/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

JAFRA WORLDWIDE HOLDINGS (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 93.799.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique prise en date du 29 avril 2003, enregistrée à Luxembourg, le 25 juillet 2003, référence LSO-AG07439, que

Monsieur Ralph S. Mason III, Directeur, né le 21 août 1951 à New Jersey, USA, demeurant privé à 2347 East Valley Road, Montecito, CA 93108 a démissionné de sa fonction de gérant avec effet au 29 avril 2003.

- Monsieur Donald J. Gogel, Président, né le 19 février 1949 à New York, USA, demeurant privé à 31, Masterton Road, NY 10708 Bronxville, USA;

- Monsieur Thomas E. Ireland, Directeur, né le 12 septembre 1949 à Louisiana, USA, demeurant privé à 45, Patterson Avenue, CT 06830 Greenwich, Grande-Bretagne;

- Monsieur David A. Novak, Directeur, né le 23 décembre 1968 à New York, USA, demeurant privé à 5 Cadogan Court Garden, 1 D'Oyley Street, SW1X9AQ, Londres, Grande-Bretagne;

- Monsieur Ronald B. Clark, Chairman & CEO, né le 6 mai 1935 à Utah, USA, demeurant professionnel à 2451, Townsgate Road, Westlake Village, CA 91361, USA;

- Madame Ann Reese, Directeur, née le 1^{er} mars 1953 à New York, USA, demeurant privé à 168, Kirby Lane, NY 10580 Rye, USA;

- Monsieur Edward H. Rensi, Directeur, né le 15 août 1944 à Ohio, USA, demeurant privé à 8400 Kearney Road, Il 60516 Downers Grove, USA;

- Monsieur Kenneth D. Taylor, Chairman, né le 5 octobre 1934 à Calgary, Canada, demeurant privé à 1775 York Avenue, Apartment 29H, NY 10128 New York, USA;

- Monsieur Steven D. Goldstein, Directeur, né le 12 décembre 1951 à New York, USA, demeurant privé à 45 Stewart Road, NJ 07078 Short Hills, USA;

- Madame Siri S. Marshall, Sr. VP, Corporate Affairs & General Counsel, née le 7 juillet 1948 à Connecticut, USA, demeurant privé à 3610 Northome Road, MN 55391, Wayzata, USA;

ont été nommés comme nouveaux gérants avec effet au 29 avril 2003 pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2003.

A. Schwachtgen.

(052384.3/230/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

MICAZE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 29.396.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

Suite à la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002, l'assemblée générale extraordinaire de ce jour décide de nommer en remplacement la société AUDITEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, sous réserve d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire dûment convoquée.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2005.

Pour copie conforme

MICAZE S.A.

G. Schneider / P. Schmit

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03792. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052319.3/531/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

CEFIN (HOLDING) S.A., CENTRAL EUROPE FINANCE (HOLDING) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 69.868.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDITEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2004.

Pour copie conforme

CENTRAL EUROPE FINANCE (HOLDING) S.A.

CEFIN (HOLDING) S.A.

S. Gagliardi / S. Albarosa

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03795. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052320.3/531/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

AUTO-MOTOR-CENTER-ESCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 29.469.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AH05921, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2003.

Pour la société

Signature

(052389.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

AUTO-SUD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3932 Mondercange.
R. C. Luxembourg B 11.553.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AH05927, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2003.

Pour la société

Signature

(052390.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

LUXOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 83.041.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDI-TEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2006.

Pour copie conforme

LUXOR S.A.

J. Tordoor / S. Gagliardi

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03798. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052321.3/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

LODI HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 21.196.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 31 janvier 2003 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la démission de la société FIDUPARTNER A.G., 124, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg de son poste de commissaire de la société avec effet au 31 décembre 2002 et nomme en remplacement la société AUDI-TEX S.A., société anonyme, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2008.

Pour copie conforme

LODI HOLDING

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03800. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052322.3/531/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

EVEST LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 53.639.

Assemblée Générale Ordinaire du 15 mai 2003 tenue au siège social à 15.00 heures

Bureau:

La séance est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur E. Moutschen

Le Président choisit Messieurs R. Guillot-Pingue et J. Agie de Selsaten comme scrutateurs et désigne Monsieur D. de Coster en qualité de secrétaire de l'Assemblée.

Présences:

L'Assemblée constate que toutes les actions sont présentes ou représentées.

Tous les actionnaires présents ou représentés ont reçu une copie du rapport de gestion du Conseil d'Administration, des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2002 ainsi que le rapport du Commissaire aux Comptes et le rapport du Réviseur.

Tous les actionnaires étant présents ou représentés, il n'est pas nécessaire de vérifier la conformité aux prescriptions légales des convocations pour la présente Assemblée.

En conséquence, la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

Ordre du jour:

- 2) Rapport de gestion du Conseil d'Administration
- 3) Rapport du Commissaire aux Comptes
- 4) Rapport du Réviseur
- 5) Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2002
- 6) Affectation du résultat
- 7) Décharge aux administrateurs
- 8) Décharge au Commissaire aux Comptes
- 9) Décharge au Réviseur

- 10) Nomination et ratification de nomination
 11) Rémunération
 12) Divers

Délibérations

1. Après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration, du rapport du Commissaire aux Comptes et du rapport du Réviseur, l'Assemblée approuve les comptes annuels à l'unanimité des voix présentes ou représentées. Elle décide de reporter le résultat à nouveau.

2. L'Assemblée décide ensuite à l'unanimité des voix présentes ou représentées, de donner décharge aux Administrateurs, au Réviseur et au Commissaire aux Comptes.

3. L'Assemblée ratifie la nomination en qualité d'administrateur de Monsieur Robert Guillot-Pingue, résidant à B-6672 Gouvy, Ourthe, 83. Son mandat s'achèvera après l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

4. L'Assemblée nomme en qualité d'administrateur Monsieur Claude Soulhol, résidant à F-66690 Palau del Vidre, Résidence La Pinède, avenue Gaston Pams, 6. Son mandat s'achèvera après l'Assemblée Générale Ordinaire de 2005.

5. L'Assemblée fixe les rémunérations pour l'année 2003:

- EUR 1.000,- par présence à chaque Conseil pour les Administrateurs
- EUR 1.500,- par présence à chaque Conseil pour le Président
- EUR 1.000,- pour le Commissaire aux Comptes, pour l'exercice

6. A l'unanimité, l'Assemblée décide de prolonger pour une durée d'un an le mandat du Réviseur (CABINET DELOITTE & TOUCHE). Sa rémunération forfaitaire sera de EUR 10.000,- pour l'exercice 2003, paiement en 2004, après approbation des comptes annuels.

Plus rien n'apparaissant à l'ordre du jour, le Président lève la séance à 16.30 heures.

E. Moutschen / D. de Coster / J. Agie de Selsaten / R. Guillot-Pingue
Président / Administrateur, Secrétaire de l'Assemblée / Administrateur, Scrutateur / Administrateur, Scrutateur

E. Proesmans / D. Boone / C. Soulhol
Administrateur, Directeur Général / Administrateur, Directeur / Administrateur
Pour EMOLUX S.A. / Pour EUDIAL S.A. / Pour MP BUSINESS S.A.

E. Moutschen / D. de Coster / E. Proesmans

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03537. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

*Liste des présences à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
 tenue le 15 mai 2003 à 15.00 heures au siège social*

| <i>Nom des Actionnaires</i> | <i>Représenté par:</i> | <i>Nombre d'actions</i> | <i>Signature de l'actionnaire ou de son Fondé de pouvoirs</i> |
|-----------------------------|-------------------------|-------------------------|---|
| 1. EMOLUX S.A. | Eugène Moutschen | 12.594 | Signature |
| 2. EUDIAL S.A. | Didier de Coster | 4.406 | Signature |
| 3. MP BUSINESS S.A. | Etienne Proesmans | 1.000 | Signature |
| | Total | 18.000 | |

E. Moutschen / D. de Coster / J. Agie de Selsaten
Président / Administrateur, Secrétaire de l'Assemblée / Administrateur, Scrutateur

R. Guillot-Pingue / E. Proesmans / D. Boone
Administrateur, Scrutateur / Administrateur, Directeur Général / Administrateur, Directeur
Pour EMOLUX S.A. / Pour EUDIAL S.A. / Pour MP BUSINESS S.A.

E. Moutschen / D. de Coster / E. Proesmans

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03539. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052387.3/000/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

KONSBRUCK'S BRITISH HOUSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 11, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 25.377.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG05938, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

(052392.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

INTERNATIONAL SURFACE PREPARATION COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 95.387.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the fourteenth of August.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing at Sanem (Luxembourg), acting on behalf of Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Luxembourg), actually prevented, who will keep the original of the present deed.

There appeared:

ISPC II LLC & CIE S.C.S., a Limited Partnership incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

here represented by Miss Anne-Caroline Meyer, consultant, with professional address at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach,

by virtue of a proxy established in the United States of America on August 7, 2003.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The purposes for which the company is established are to undertake, in Luxembourg and abroad, financing operations by granting loans to corporations belonging to the same international group to which it belongs itself. These loans will be refinanced inter alia but not limited to, by financial means and instruments such as loans from shareholders or group companies or bank loans.

Furthermore, the company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name INTERNATIONAL SURFACE PREPARATION COMPANY, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12.500,-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euros (EUR 25,-) each, fully paid up.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the company will be validly committed towards third parties by the joint signatures of two managers.

If the managers are temporarily unable to act, the company's affairs can be managed by the sole associate or, in case the company has more than one associate, by the associates acting under their joint signatures.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate all or part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the thirty first of December 2004.

Subscription - Payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by ISPC II LLC & CIE S.C.S., prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12.500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand Euros (EUR 2.000,-).

Resolutions of the shareholders

1) The Company will be administered by the following manager:

Mr Robert E. Joyce Jr., Executive, born in South Carolina (U.S.A.), on the 22nd of April 1962, residing at 2317 Keystone Drive, Evergreen, CO 80439, Unites States of America.

2) The address of the corporation is fixed at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le quatorze août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

A comparu:

ISPC II LLC & Cie S.C.S., une société en commandite simple de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

ici représentée par Mademoiselle Anne-Caroline Meyer, consultant, avec adresse professionnelle au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach,

en vertu d'une procuration établie aux Etats-Unis d'Amérique le 7 août 2003.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet d'entreprendre, au Luxembourg et à l'étranger, des opérations de financement en accordant des prêts à des sociétés appartenant au même groupe international auquel elle appartient. Ces prêts seraient re-financés en autres mais non exclusivement, par des moyens financiers et des instruments tels que des prêts provenant d'actionnaires ou des sociétés du groupe ou des prêts bancaires.

La société peut également réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général, la société pourra également prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination INTERNATIONAL SURFACE PREPARATION COMPANY, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par parts sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant unique, en cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2004.

Souscription - Libération

Les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par ISPC II LLC & Cie S.C.S., précitée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ deux mille Euros (EUR 2.000,-).

Décisions des associés

1) La Société est administrée par le gérant suivant:

Monsieur Robert E. Joyce Jr., Executive, né en South Carolina (U.S.A.), le 22 avril 1962, demeurant à 2317 Keystone Drive, Evergreen, CO 80439, Etats-Unis d'Amérique.

2) L'adresse de la Société est fixé à 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A.-C. Meyer, J.-J. Wagner.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 août 2003, vol. 524, fol. 39, case 7. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 août 2003.

J. Seckler.

(052483.3/231/268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

BEVERAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 55.763.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 juin 2003

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaeet et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 31 juillet 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08832. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052362.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

CLAVIUS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 85.943.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2003

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaeet et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 31 juillet 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08834. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052363.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

I.P.P. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 77.310.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2002

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaeet et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2002.

Luxembourg, le 31 juillet 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08837. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052365.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

SINAGUA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 46.841.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2003

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaeet et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 31 juillet 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2003, réf. LSO-AG08843. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052367.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

VERDOSO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287/289, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 59.863.

Il résulte de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue le 19 avril 2002 que les actionnaires ont accepté la nomination de FIDEI REVISION, S.à r.l. en tant que Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de 2008.

Luxembourg, le 19 août 2003.

RABOBANK CORPORATE SERVICES LUXEMBOURG S.A.

Signatures

RABO MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2003, réf. LSO-AH05105. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052385.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

AUTO-MOBILE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 35.851.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AH05929, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2003.

Pour la société

Signature

(052391.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

WISUK FINANCE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 80.879.

L'an deux mille trois, le premier août.

Par devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WISUK FINANCE S.A., avec siège social à L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro LB 80.879. constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 19 février 2001, publié au Mémorial C, numéro 837 du 3 octobre 2001.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Regina Rocha Melanda, employée privée, demeurant à Dudelange,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anne-Françoise Fouss, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Gabrielle Trierweiler, employée privée, demeurant à Leudelange.

Le bureau ayant été ainsi constitué, la Présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Modification de l'article 4, 1^{er} paragraphe, des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet:

- l'achat, la vente et la gestion de biens immobiliers à l'étranger et au Grand-Duché de Luxembourg pour compte propre à titre habituel dans le cadre de son activité de marchand de biens;

- la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.»

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4, 1^{er} paragraphe, des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet:

- l'achat, la vente et la gestion de biens immobiliers à l'étranger et au Grand-Duché de Luxembourg pour compte propre à titre habituel dans le cadre de son activité de marchand de biens;

- la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ à sept cents euros (EUR 700,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: R. Rocha Melanda, A.-F. Fouss, G. Trierweiler, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 8 août 2003, vol. 427, fol. 45, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 27 août 2003.

A. Weber.

(052325.3/236/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

WISUK FINANCE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 80.879.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(052326.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

SD WORX S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1145 Luxembourg, 187, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 90.737.

In the year two thousand and three, on the thirty-first of July.
Before Us, Maître Alex Weber, notary, residing in Bascharage.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of SD WORX S.A., having its registered office in L-1145 Luxembourg, 187, rue des Aubépines, registered in the R.C.S.L. under the number B 90.737, incorporated by a deed of the undersigned notary dated December 30th, 2002, published in the Mémorial C, number 180 of February 20th, 2003.

The meeting was opened by Mister Olivier Noblot, ingénieur chimiste, living in Illange (France), being in the chair, who appointed as secretary Mister Franz Prost, expert-comptable, living in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Miss Charlotte Funck, expert-comptable, living in Helmsange.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- The agenda of the meeting is the following:

Change of article 3 of the articles of incorporation.

II.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on attendance list; this list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III.- All the shareholders being present or represented, the meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Resolution

The meeting decides to amend article 3 of the articles of incorporation to be read as follows:

«**Art. 3.** The object of the Company is to:

- offer payroll processing services, as well as related products and services within the Grand-Duchy of Luxembourg;
- manage a professional training organization;
- offer any consulting services in relation with human resources administration and management.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever encumbant to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at approximately seven hundred and fifty euro (€ 750.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will be prevailing.

The document having been read to the meeting, the members of the bureau, all of whom are known the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed, no other shareholder expressing the wish to sign.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SD WORX S.A., avec siège social à L-1145 Luxembourg, 187, rue des Aubépines, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 90.737, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 décembre 2002, publié au Mémorial C, numéro 180 du 20 février 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier Noblot, ingénieur chimiste, demeurant à Illange (France), qui désigne comme secrétaire Monsieur Franz Prost, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Charlotte Funck, expert-comptable, demeurant à Helmsange.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Changeement de l'article 3 des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** La société a pour objet:

- la gestion et le traitement de salaires pour compte de tiers ainsi que la prestation des services y relatifs au Grand-Duché de Luxembourg;

- l'exercice de l'activité de gestionnaire d'un organisme de formation professionnelle continue;

- l'exercice de toutes activités de conseil en gestion et organisation des ressources humaines.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ sept cent cinquante euros (€ 750,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte, rédigé en langue anglaise, est suivi d'une version française; à la requête des personnes comparantes et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: O. Noblot, F. Prost, C. Funck, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 8 août 2003, vol. 427, fol. 45, case 1.– Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 27 août 2003.

A. Weber.

(052323.3/236/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

SD WORX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 187, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 90.737.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(052324.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

LADY SHOP MODES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 24.764.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG05943, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2003.

Pour la société

Signature

(052394.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

COFINIM S.A., COMPAGNIE DE FINANCEMENT IMMOBILIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 40.513.

Statuts coordonnés sur base d'un extrait du procès-verbal de l'assemblée générale sous seing privé en date du 31 décembre 2001 ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social et du capital autorisé de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(052375.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

SIXT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 82.646.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2003

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaeet et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2003, réf. LSO-AH01391. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052369.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

ALEXSYS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 70.879.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 mai 2003

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Monsieur Guy Botquin, Monsieur Jean-Louis Tournay et Monsieur Xavier Culot, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Elle appelle la FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Pierre Schill.

Luxembourg, le 28 juillet 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2003, réf. LSO-AG07665. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052368.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

PRINCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 33.708.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 juillet 2003

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Messieurs Göran Larsson, Johan Löfgren et Lennart Löfstrand, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2003, réf. LSO-AH01394. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052370.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

PRINCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 33.708.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 août 2003, réf. LSO-AH01393, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2003.

Pour la société

Signature

(053049.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2003.

LINK CAPITAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 67.085.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un extrait des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires sous seing privé tenue en date du 14 août 2003, enregistrée à Luxembourg, le 25 août 2003, référence LSO-AH04715, que

Le mandat des administrateurs est renouvelé à compter de l'exercice commençant le 1^{er} décembre 2002 et jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice clôturant le 30 novembre 2006.

- HALSEY, S.à r.l., n° R. C. B 50.984, avec siège social à 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

- M. John Gordon Jesse Evett, né le 13 septembre 1932 à Swansea/Grande-Bretagne, demeurant à Sheraton House, rue Maurepas, GY1 2DR, St Peter, Guernsey, Channel Islands/Grande-Bretagne.

- M. Bernard Albert Ernest Saunders, né le 30 décembre 1941 à London/Grande-Bretagne, Le Friquet, Les Baissieres, GY5 7RA, Castel, Channel Islands/Grande-Bretagne.

Délivré aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2003.

A. Schwachtgen.

(052388.3/230/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

LATINCOM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 82.203.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2003

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaeet et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2003, réf. LSO-AH01399. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052371.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

LEVY SOEURS SUCC. LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 22.771.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG05904, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2003.

Pour la société

Signature

(052398.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

LEVY SOEURS SUCC., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.
R. C. Luxembourg B 11.027.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2003, réf. LSO-AG05950, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2003.

Pour la société

Signature

(052396.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

FINALAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 77.409.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2003

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaeet et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2003, réf. LSO-AH01403. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052373.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

LATINVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 82.204.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2003

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, Madame Denise Vervaeet et Monsieur Pierre Schill, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS, S.à r.l., pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2003, réf. LSO-AH01410. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052374.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.

WORLD BUSINESS ENGINEERING (WBE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 88.009.

—
Résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 31 juillet 2003

1. La démission de l'Administrateur Gilles De Crayencour est acceptée avec effet au 31 juillet 2003 et décharge lui est donnée.

Pour extrait conforme

STATEGO TRUST S.A.

Domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2003, réf. LSO-AH05432. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052393.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2003.
